



## « LE TRAITÉ DU 24 MARS 1860 EST-IL TOUJOURS EN VIGUEUR ? » DEMANDE LE DÉPUTÉ YVES NICOLIN (UMP)

C'est la question qui fâche. Elle a été portée, le 6 avril à l'écrit, par Yves Nicolin, député UMP de la Loire, aux pieds du ministre de l'Intérieur, UMP aussi, Brice Hortefeux qui n'a pas encore répondu. C'est la vieille ritournelle savoisienne, celle qui fait rire sous cape, qui est entrée dans l'enceinte très solennelle de l'Assemblée nationale. « Le traité de 1860 est-il toujours en vigueur ? », a demandé le parlementaire. Il s'agit de l'acte officiel qui a annexé la Savoie à la France. « La clef de voûte de tout l'édifice juridique et administratif français en Savoie, » a-t-il ajouté.

La question, publiée au Journal officiel, est surprenante et intervient dans un contexte on ne peut plus particulier. Surprenante, d'abord, car Yves Nicolin, depuis la Loire, décline presque mot pour mot l'argumentaire savoisien. L'article 44 du traité de paix du 10 février 1947, dans lequel la France n'aurait pas notifié à l'Italie le rattachement territorial de la Savoie et de Nice en 1860. L'image et la réputation de l'État français qui irait contre le processus général de décolonisation. Bigre. La Ligue savoisienne ne l'aurait pas formulé mieux !

Le contexte, ensuite. Yves Nicolin se manifeste auprès du ministre de l'Intérieur 15 jours avant la visite, le 22 avril, de Nicolas Sarkozy à Chambéry. Il s'inquiète de « la grave condamnation » que risque la France l'année du 150e anniversaire de la réunion des Pays de Savoie et de Nice à l'État français. Il souhaite « connaître les mesures que le gouvernement entend prendre pour anticiper à l'ONU le risque certain de reconnaissance internationale de la Savoie par un ou plusieurs états étrangers ravis de brandir le traité de Paris de 1947 et de reconnaître un nouveau micro-état géopolitiquement stratégique et juridiquement détaché de la France. » Et ce, (coïncidence ?), alors que les deux conseils généraux savoyards viennent de manifester leur volonté de fusionner les deux départements...

### **La France condamnée par la Cour de la Haye ?**

L'ancien maire de Roanne (Loire), battu en 2008, jure s'inquiéter « réellement » de ce sujet. D'autant qu'en Maurienne, Tarentaise et dans le Val d'Arly, cet exposé juridique est déjà largement utilisé par des indépendantistes pour faire fi de certaines lois françaises, notamment en matière de sécurité routière.

À Albertville, par exemple, l'un d'entre eux a soulevé cette question après avoir refusé de payer des PV pour excès de vitesse. « La réglementation française est illégale chez nous, » disent-ils.

Bref, la Savoie a la tête qui tourne. À l'automne, les départements profiteront de la réforme territoriale pour tenter de ne faire plus qu'un. Au conseil régional, Noël Communod (Mouvement Région Savoie) compte multiplier les interventions pour faire émerger une véritable région Savoie. Et voilà qu'un député s'inquiète de voir la Cour internationale de La Haye taper sur les doigts de l'État qui aurait « dissimulé grossièrement un territoire ayant fait l'objet d'une annexion ».

Sur ce terreau instable, les manifestations du 150e anniversaire se déroulent dans un tout autre contexte que celles du 100e. En 1960, on louait la France, mère patrie, qui avait ouvert ses bras aux Savoyards. En 2010 plane un air de repli sur soi, sans doute soufflé par une minorité agissante, mais bien palpable. L'émergence de la Ligue savoisienne, dans les années 90, puis de divers mouvements régionalistes dans la foulée, est là pour le prouver. Il y a 50 ans, le général de Gaulle, président de la République, avait passé quatre jours dans le département. Le 22 avril, Nicolas Sarkozy ne devrait y rester que quatre heures...

En 2005, le conseil général planchait sur "la Savoie de 2020". L'heure, aujourd'hui, semble être à s'interroger sur "la Savoie de demain".

*Le Dauphiné Libéré, 13 avril 2010*

### TRICOLORE

*Direttore Responsabile: Dr. Riccardo Poli - Redazione: v. Stezzano n. 7/a - 24052 Azzano S.P. (BG)*

*E-mail: [tricoloreasscult@tiscali.it](mailto:tricoloreasscult@tiscali.it)*

*[www.tricolore-italia.com](http://www.tricolore-italia.com)*